

GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE SANITAIRE DES ANIMAUX DE LA MANCHE

FICHE DE DECLARATION

INTRODUCTION DE BOVINS DANS UN ATELIER D'ENGRAISSEMENT EN BATIMENT (cartes jaunes)

IMPORTANT

Cette fiche ne doit être complétée et adressée au G.D.S **avec les ASDA correspondantes** qu'après avoir notifié auprès de l'A.I.A.M l'introduction des bovins concernés

Partie à compléter par l'éleveur

- Nom ou dénomination sociale :
- Adresse :
- Numéro de cheptel :
- Date d'introduction des bovins :
- Nombre de bovins introduits : (joindre obligatoirement les ASDA correspondantes)
- Destination : ☐ Veaux de Boucherie ☐ Autres :
Partie réservée au G.D.S
- Date de réception :
- Nombre d'ASDA :
- Date édition ASDA jaunes :
- Anomalies constatées à l'édition :